

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 09
Suffrages exprimés : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 26/12/2017
Reçu en préfecture le 26/12/2017
Affiché le 26/12/17
ID : 031-213101181-20171221-D20171011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2017/10 du 21 décembre 2017

D. 2017/10-11 – FINANCES – Investissement – Engagement dépenses 2018

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIYOU Christelle, BRUN Dante, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BOSCARIOL Eric, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

Absents : BINET Pascale, DESCHAMP Lydie, MARTINAZZO Estelle.

Pouvoirs : BOSCARIOL Eric à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, RIBOUCHON Thomas à FORTIER J-Claude, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à CONSTANS Loïc.

Les conseillers ont été convoqués le 15 décembre 2017, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV du 09/11/17, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

L'Adjoint aux Finances demande au Conseil de permettre au Maire de mandater les dépenses de la section Investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget de l'année 2017, conformément au CGCT.

Il indique que, pour 2017, les dépenses d'investissement budgétisées (hors chapitre 16 emprunts et dettes assimilées) étaient de 9 456 151.03 €. L'autorisation donnée pourrait ainsi s'élever au quart de cette somme, soit 2 364 037.76 € comme illustré ci-dessous :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AUTORISEES POUR DEBUT 2018	
Chapitre	Autorisation de crédit 2017
20 Immobilisations incorporelles	23 894.36 €
21 Immobilisations corporelles	432 909.58 €
23 Immobilisations en cours	1 907 233.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

AUTORISE l'engagement éventuel de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018 dans les proportions indiquées ci-dessus.

Mme DELLAC, MM. RECOBRE, DARES et LABIT se sont abstenus de voter.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2017
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

